


 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/eure/petite-fille-de-trois-ans-battue-a-mor...>

 Écrit par Buket Bagci

 3 min read

## Petite fille de trois ans "battue à mort" : la mère reconnaît des "gifles" pour la punir

Une petite fille de trois ans a été "battue à mort" à Conches-en-Ouche dans l'Eure et elle est décédée, dimanche 24 septembre 2023. Sa mère et son beau-père sont placés en détention provisoire.

Une fillette de trois ans "*qui devait fêter ses quatre ans début octobre*" a été "battue à mort" à **Conches-en-Ouche dans l'Eure**. Elle est décédée, [dimanche 24 septembre, à 11h53](#). Sa mère et son beau-père sont placés en détention provisoire. Une enquête judiciaire pour homicide sur mineur de moins de 15 ans a été ouverte.

Malgré sa prise en charge par le CHU de Rouen, **la petite fille n'a pas pu être réanimée**. Selon le parquet d'Évreux, qui a donné une conférence de presse mardi 26 septembre 2023 à 16 heures, l'enfant n'avait pas été à l'école depuis une semaine au moment du drame.

Sa mère reconnaît des faits de violence samedi soir. Elle dit avoir "*gifié*" sa fille pour "*la punir*". Son compagnon reconnaît lui aussi avoir été violent. Il affirme avoir bousculé, giflé, étranglé la fillette.

L'autopsie est toujours en cours mais le certificat médical du CHU de Rouen atteste d'hématomes sur le visage, le thorax, le pubis et les quatre membres de la fillette.

Le petit frère de la fille, âgé de six ans a lui aussi été victime de violences mais celles-ci étaient "*moins importantes*".

La mère et le beau-père des enfants ont été mis en examen pour « meurtre sur une mineure de moins de 15 ans, violences sur mineure de moins de 15 ans, privation de soins et non dénonciation de traitement sur un mineur ».

Selon le procureur de la République, Rémi Coutin, le récit des violences qui ont eu lieu cette nuit sont *"difficilement soutenables"*. **Le couple encourt la perpétuité dans cette affaire.**

Les deux parents sans emploi, âgés de 27 et 29 ans étaient déjà connus des services de police pour des affaires de stupéfiants pour la mère et des délits routiers pour le beau-père. La mère avait notamment été condamnée à une amende pour usage de stupéfiants.

Mais à ce jour, aucun signalement n'avait été enregistré par les services de l'État au sujet des violences sur les enfants.

D'après le procureur de la République, il semblerait qu'une amie de la famille avait essayé de contacter le 119 mais aucun opérateur aurait été disponible. Elle n'aurait pas renouvelé son appel par la suite.

Selon une information de [RMC](#), confirmée par France 3 Normandie, le rectorat de la région Normandie annonce avoir décidé de *"suspendre la directrice de l'école maternelle à titre conservatoire et de diligenter une enquête administrative afin de faire la lumière sur la chaîne de signalement des faits par les services de l'Éducation nationale"*.

Une cellule d'écoute psychologique est mise à la disposition des élèves et des adultes pour accompagner l'ensemble de la communauté éducative.

Un rassemblement est prévu en fin de semaine devant la mairie de Conches-en-Ouche pour ceux qui souhaitent venir s'y recueillir. Une cellule psychologique a également été ouverte pour les pompiers de la ville qui sont intervenus.